

**SPECIAL
EDITION**

**CLASSE
INVESTIGATION**

CDI

LE PROCÈS BOBIGNY

Le 8 novembre 1972, à Bobigny se tient un procès contre Michèle Chevalier, pour avoir aidé sa fille de 16 ans à avorter suite à un viol.



Dans une France où l'avortement est considéré comme un crime passible de réclusion, Gisèle Halimi, avocate de la défense, se battra pour défendre la liberté des femmes. Ce procès sera décisif quant à la légalisation de l'avortement en 1975, loi portée par Simone Veil.



AVEC DES CLASSES DE 2NDE, T. EDS HLP, ET T. OPT. DEMC